

Procès-Verbal
Réunion EXTRAORDINAIRE du CSE d’Etablissement IFAC
Du 1^{er} octobre 2021

Etaient Présent(e)s :

Présidence :

Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines

Élu(e)s titulaires :

Stéphanie	KAUS	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Grenoble
Abdelmajid	BENAMAR	USPAOC-CGT	1er collège	Bussy
Yann	BONNICHON	USPAOC-CGT	1er collège	Sartrouville
Natacha	PIETRZAK	SNAPAC-CFDT	1er collège	Cambrai
Assa	SOUMARE	SNAPAC-CFDT	2eme collège	Paris
Nathalie	MADEIRA CAIADO	USPAOC-CGT	1 ^{er} collège	Sartrouville
Anthony	LESAGE	USPAOC-CGT	1er collège	Sartrouville
Sandrine	MEUNIER	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Sartrouville
Christine	LORET	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
Sylvain	LANDAU	SNAPAC-CFDT	3eme collège	Sartrouville
Younes	AINOUZ RAHMOUNE	USPAOC-CGT	1 ^{er} collège	Sartrouville
Valentin	DUGELAY	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Grenoble

Délégués syndicaux de UES

- **Nathalie MADEIRA**, USPAOC-CGT
- **Laurent BARTOS**, SYNAFOR-CFDT

Invités :

Sylvie MARTELLI ancienne secrétaire du CSE Ifac Provence

Arnaud CUCHEVAL ancien Trésorier du CSE Ifac Provence (Excusé)

Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :

Élu(e)s titulaires :

Mohamed	FAKHRI	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Sartrouville
Louis	VINCENT	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
Marielle	PARTAIX	SNAPAC-CFDT	2eme collège	Grenoble
Murielle	PICAZO	SNAPAC-CFDT	1er collège	Marseille
Cedrick	FIMIEZ	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Yassine	EL AAFIF	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Imene	ZEBAIR	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Coralie	ANTON	Tous Ens.	2ème collège	Aulnay
Mickaël	FLAMENT	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
Marietou	DIALLO	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Elie	HERBEMONT	SUD	1er collège	Nîmes
Yannick	PIERRIER	Tous Ens.	1er collège	Le Raincy
Angelique	PREVOT	SUD	1er collège	Nîmes

Délégués syndicaux de UES

➤ **Mohamed FAKHRI**, SNAPAC-CFDT

CSE ifac
ORDRE DU JOUR DU 1^{er} octobre 2021

Invitations : 1- Invitation : **Arnaud Cucheval** le trésorier du CSE l'ifac Provence (excusé)
2- Invitation : **Thomas DONNELLY** l'expert-comptable

POINT 1 : Validation des PV :

a) **Validation PV du 06 juillet 2021 et 14 septembre 2021**

POINT 2 : Consultations du CSE relatives à SSCT CSE ifac

a) **Suivis des dossiers inaptitudes**

POINT 3 : Expert-comptable

a) **Restitution d'audit CSE Ifac par le groupe Lafûte présenté par Mr Thomas DONNELLY**
b) **Lettre de mission pour la comptabilité du CSE Ifac et CSE Central à compter de 2019/2021**

POINT 4 : Divers

La séance est ouverte le 1^{er} octobre 2021 en visioconférence à 15h

POINT 1 : Validation des PV :

⇒ **Validation PV du 14 septembre 2021**

⇒ **Le PV du 14/09/2021 est validé à l'unanimité**

POINT 2 : Consultations du CSE relatives à SSCT CSE ifac

a) **Suivis des dossiers inaptitudes**

██████████ – Coordinateur pédagogique à Bussy Saint Georges qui a réintégré l'ifac le 01/03/2018, il a été en maladie du 07/05/2019 au 26/08/2021. A la suite de deux visites auprès de la médecine du travail (26/08/2021 et 06/09/2021), le salarié a été déclaré inapte à la reprise de travail sans reclassement possible au sein de l'entreprise. Le salarié souhaite être libéré de ses obligations contractuelles avec l'IFAC.

❖ **Le CSE Ifac émet un avis favorable à l'unanimité à la rupture du contrat de travail (11 votes)**

██████████ – Hôtesse d'accueil sur le centre social des tilleuls au Blanc-Mesnil jusqu'au 30/06/2021, en arrêt maladie du 09/01/2019 au 27/08/2021. L'ifac ayant perdu le marché du Blanc Mesnil le 30/06/2021 un reclassement a été fait. La salariée a été déclaré inapte par la médecine du travail le 26/08/2021 sans reclassement possible au sein de l'entreprise et du groupe IFAC avec possibilité de formation compatible.

❖ **Le CSE Ifac émet un avis favorable à l'unanimité à la rupture du contrat de travail (11 votes)**

██████████ – Technicien administratif à Ifac Thonon, en arrêt maladie depuis le 04/12/2019, le 03/09/2021 la salariée a été déclarée inapte à la reprise du travail l'état de santé de la salariée faisant obstacle à tout reclassement dans un emploi.

❖ **Le CSE Ifac émet un avis favorable à l'unanimité à la rupture du contrat de travail (11 votes)**

██████████ – Animateur à Ifac Thonon, en arrêt maladie depuis le 15/07/2021, le salarié a été déclaré inapte à la reprise de travail le 23/09/2021, sans recherche de reclassement : tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé.

❖ **Le CSE Ifac émet un avis favorable à l'unanimité à la rupture du contrat de travail (11 votes)**

██████████ – Responsable d'équipement Ifac Bourgogne, en accident de travail depuis le 03/11/2020, la salariée a été déclarée inapte à la reprise de travail le 16/08/2021, sans recherche de reclassement : l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi. La salariée souhaite être libérée de ses obligations contractuelles avec l'IFAC.

❖ **Le CSE Ifac émet un avis favorable à l'unanimité à la rupture du contrat de travail (11 votes)**

██████████ – Responsable adjointe d'équipement à Bussy Saint Georges a intégré l'Ifac le 01/03/2018 à la suite de la perte du marché par TELLIGO, en arrêt maladie depuis le 03/08/2020. Elle a été déclarée inapte à la reprise de son travail le 31/08/2021 avec recherche de reclassement.

- ❖ La salariée souhaiterait poursuivre sa collaboration avec l'Ifac sur un poste de formatrice.
- ❖ N'ayant pas de poste disponible dans le domaine de la formation, 2 propositions de postes d'agent administratif lui ont été proposés = refus de la salariée elle souhaiterait obtenir un poste en lien avec sa formation passée.
- ❖ Le CSE ifac demande que la salariée soit à nouveau reçue par son responsable pour lui réitérer les offres de poste en lui précisant bien qu'aucun poste dans le domaine de la formation ne pourra lui être proposé, et qu'elle sera accompagnée et formée si elle acceptait une des deux propositions.

❖ **Le CSE IFAC émet un avis favorable à l'unanimité à la rupture du contrat de travail de la salariée SOUS RESERVE d'un dernier entretien permettant de vérifier que la salariée a bien compris les conséquences de son refus.**

POINT 3 : Expert-comptable

a) Restitution d'audit CSE Ifac par le groupe Laflûte présenté par Mr Thomas DONNELLY

Monsieur DONNELLY confirme avoir bien reçu tous les détails de comptabilité Ifac, il manquerait pour finaliser son audit les rapports de commissaire aux comptes et les comptes annuels pour vérifier la correspondance de l'audit.

- ❖ **Didier SINTES s'engage à transmettre à Monsieur DONNELLY les documents manquants.**

Les fichiers reçus n'ont pas permis à Monsieur DONNELLY de certifier que l'Ifac ne dépasse pas les 2000 salariés temps plein ce qui modifierait le mode de calcul de la subvention fonctionnement.

- ❖ **Didier SINTES confirme que l'Ifac est à 1885 ETP**

Monsieur DONELLY assure que le calcul du budget CSE total (0.2% + 1%) est cohérent avec la charge constatée en comptabilité. Cependant il n'y a pas de distinction entre les 2 budgets dans la comptabilité, il serait préférable que dans la comptabilité de l'Ifac les deux comptes de charges soient dissociés.

Le solde comptable dû au 31/12/2020 selon les comptes de l'Ifac est de 328 290,36 €. La reconstitution des mouvements des 5 dernières années permet de reconstituer le solde dû au titre de budget de fonctionnement à 189 160,64 €.

Par différence, Le solde dû au 31/12/2020 pour le budget des ASC est de 139 129,72 €, montant inférieur au budget ASC tel que prévu selon la convention collective.

Mr DONNELLY a reconstitué la dualité des budgets 2015 à 2020 afin de vérifier que les dépenses soient affectées à chaque budget. Cet audit du budget a permis au Cabinet de constater :

1. Absence de dualité des budgets de fonctionnement et ASC dans la comptabilité de l'Ifac.
2. Une sous consommation du budget de fonctionnement, avec un solde dû au 31/12/2020 de 189 K€.
3. Le budget de fonctionnement ne pouvant être imputé sur les dépenses ASC, il en résulte une insuffisance de provision du budget ASC au 31/12/2020 d'un montant de : 163 820 €.

❖ Audit annexé au PV

b) Lettre de mission pour la comptabilité du CSE Ifac et CSE Central à compter de 2019/2021

Monsieur DONELLY transmettra le devis rectifié très prochainement, il accepte la mission pour la comptabilité du CSE Ifac et CSE Central.

La séance est levée à 17h20

A Asnières, le 01/10/2021

Le Président du CSE
Didier SINTES



Le Secrétaire du CSE
Mohamed FAKHRI

